

Date de dépôt : 2 octobre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Christina Meissner : Pôle Bio ou pôle poubelle ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le projet de la nouvelle centrale biomasse¹, incinération de bois et de plastique (issu du conditionnement des déchets ménagers), suscite des craintes et des interrogations tant au niveau de sa technologie qu'en ce qui concerne son lieu d'implantation.*

Les SIG ont hérité du Canton une installation de méthanisation, qui a coûté quelque 13 millions de francs, produisant quelques maigres kilowatts/heure sur le site de Châtillon à Bernex. C'est à cet endroit qu'est valorisée la plus grande partie des déchets verts du canton de Genève. En 2011, les SIG ont fondé Pôle Bio en partenariat avec des entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets (Serbeco et Helvetia Environnement). L'objectif est d'atteindre une production d'énergie thermique de 72 GWh d'ici à 2014.

Sur un territoire comme Genève, la valorisation des déchets verts ne peut se faire isolément. Le projet devisé au départ à 65 millions de francs est actuellement estimé à près à 100 millions de francs. Les frais d'exploitation de ce pharaonique outil risquent de devenir un piège pour les communes du bassin versant.

¹ Autorisation de construire du 27 août 2013, Requête 1061661, Requérant : POLEBIO ENERGIE SA

Nature de l'ouvrage : construction d'une Usine de valorisation de la BIOMASSE à SATIGNY route de Maison Carrée Parcelle N°10881 et 10974

L'usine de méthanisation de Châtillon à Bernex, d'une technologie obsolète et plus assez rentable, doit être remplacée. Mais certains redoutent que l'installation qui lui succédera soit surdimensionnée, cassant le marché convoité des déchets organiques et poussant à étendre la zone d'apport.

Un site Hightech intégré à son environnement, vraiment ?

Le site de compostage de Châtillon arrive progressivement à la fin de sa période d'exploitation. L'espace de récupération cantonal de Châtillon, l'installation de séparation des matériaux routiers ainsi que la décharge cantonale vont subsister. Sur le site Internet de promotion de Pôle Bio, il est écrit : « La surface nécessaire à l'implantation d'une plateforme de traitement et de valorisation de la biomasse (bois et déchets verts) n'est pas disponible sur ce site. Il en va de même pour le site des Cheneviers. » Cependant, il faut prendre en considération le fait que les Cheneviers est un site dédié à l'incinération et raccordé au réseau Cadiom (chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères). Cette usine travaille actuellement en sous capacité (manque de déchets pour alimenter le réseau Cadiom). Les fours arrivant en fin de vie, cette usine doit être rénovée et adaptée aux nouvelles normes de triage des déchets (bois).

Pourquoi créer un nouveau site ?

Le traitement des déchets verts sur le site de Châtillon a l'avantage d'être à proximité du raccordement aux énergies Cadiom sis à 500 mètres et du réseau électrique, alors que dans le projet Pôle Bio le sujet est occulté sous prétexte qu'il est de la compétence des SIG. Pourquoi ? En vérité avec Pôle Bio, pour la mise en valeur de la chaleur, que ce soit en direction de Meyrin ou du réseau Cadiom, il y a environ 5 km de conduite très coûteuse à poser.

L'histoire des étapes successives d'extension des usines dédiées à la valorisation des déchets a prouvé qu'elles sont très avides en surface au sol. Selon les promoteurs du projet : « même dans le cas hypothétique d'un nouveau projet d'infrastructure (usine d'incinération), la place nécessaire lors des phases très complexes de travaux (pour garantir la continuité d'exploitation) ne va pas permettre de libérer le périmètre utile au Pôle Bio ».

Où sera-t-il implanté ?

Il faut visionner le petit film sur le site de promotion de Pôle Bio pour le découvrir. Ce sera dans la zone industrielle de Bois-de-Bay, dans un site d'importance nationale pour les batraciens, proche d'une réserve naturelle, et dont les routes accès (routes de Peney et d'Aire-la-Ville), déjà saturées, auront à absorber le trafic généré par la nouvelle installation.

S'il s'agit réellement d'« un site exemplaire intégré à son environnement industriel et naturel, » pourquoi n'a-t-on pas informé la commune de Vernier et les riverains verniolans directement concernés par les nuisances, notamment routières, olfactives, sonores ou sanitaires ?

La cheminée prévue dégagera ses effluves à 22,50 mètres du sol, soit à la hauteur des narines de tous les habitants de la route de Peney et du Village de Vernier par régime de Vent, et de ceux de Peney et Aire-la-Ville par régime de Bise.

Les normes d'émission de bruit et gazeux dans le dossier d'étude d'impact du projet de Pôle Bio sont moins sévères que celles imposées à l'Usine des Cheneviers. Pourquoi ?

De plus, cette implantation déroge aux activités prévues (recyclages et démolitions) dans le plan directeur d'implantation de la ZIBAY. Il s'agit là d'une anticipation sur l'adoption du plan directeur cantonal 2030. Une manière de faire assez cavalière sachant que ce plan directeur, en présupposant qu'il soit adopté le 19 septembre 2013 par le Grand Conseil, ne rentrera pas en vigueur avant 2014.

Il faut absolument que le Conseil d'Etat informe sur sa stratégie future sur le site de Châtillon, le site des Cheneviers et le Pôle Bio !

Pour paraphraser le Conseil d'Etat lui-même : « L'Etat ne pourra relever ce défi qu'avec l'implication des communes, une collaboration étroite avec les entreprises et l'engagement de la population. » Il s'agit au final de ne pas considérer la gestion des déchets que sous l'angle de la poubelle mais de la qualité de vie des habitants et des riverains !

L'Etat, qui possède le site de Châtillon mais en a délégué l'exploitation aux Services Industriels de Genève (SIG), souhaite remettre complètement cette activité en mains privées. Ces derniers mois, il a donc publié à plusieurs reprises une annonce dans la Feuille d'avis officielle (FAO) pour appeler les candidats à présenter leurs projets... tout en précisant qu'il en existe déjà un presque ficelé! Celui-ci, nommé Pôle Bio, est porté par un partenariat public-privé entre les SIG et les entreprises genevoises de gestion des déchets Serbeco et Helvetia.

Pas un marché public ?

Les dés seraient-ils pipés ? Avec cette curieuse mise au concours, qui ne figure d'ailleurs pas dans la rubrique des marchés publics de la FAO, et qui étonne les spécialistes du droit administratif, il semblerait que l'Etat, actionnaire majoritaire des SIG chercherait à faire passer ce projet en douce avec une mise au concours qui soulève des questions. En effet, les SIG et Serbeco siègent à la commission de gestion globale des déchets. Cherchez l'erreur !

Mes questions sont les suivantes :

- 1. L'usine, qui succédera à la centrale de méthanisation du site de Châtillon, étendra-t-elle la zone d'apport des déchets organiques ?***
- 2. Quel trafic routier supplémentaire sera généré par Pôle Bio et comment s'intégrera-t-il sur les routes saturées de Peney et d'Aire-la-Ville ?***
- 3. Combien coûtera et qui paiera pour le raccordement au réseau Cadiom ?***
- 4. Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat à propos des sites de Châtillon, des Cheneviers et du Pôle Bio ?***
- 5. Plutôt que de réfléchir comme dans tant d'autres projets au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise pourquoi s'acharne-t-on à vouloir reconstruire une usine d'incinération sur notre territoire exigu alors même que de telles usines, modernes, existent en France voisine (Bellegarde) et dans le canton de Vaud (Lausanne) ?***
- 6. Pourquoi n'a-t-on pas informé la commune de Vernier et les riverains verniolans directement concernés par les nuisances, notamment routières, olfactives, sonores ou sanitaires ?***
- 7. Pourquoi l'Etat de Genève a-t-il publié à plusieurs reprises une annonce dans la Feuille d'avis officielle (FAO) pour appeler les candidats à présenter leurs projets tout en précisant qu'il existe déjà un projet presque ficelé ?***
- 8. Le Conseil d'Etat ne voit-il pas d'inconvénients à ce que les SIG et Serbeco siègent à la commission de gestion globale des déchets, qui examinera les projets candidats ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat se préoccupe depuis plusieurs années de la pérennité des installations de traitement des déchets au niveau du canton. C'est dans ce cadre que, conformément aux articles 12 à 14 du règlement sur la gestion des déchets (RGD – L 1 20.01), il a validé dans le plan de gestion des déchets 2009-2012 le renouvellement des installations du « pôle vert » de Châtillon.

Le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a tout d'abord procédé à plusieurs appels à projets pour que les milieux concernés aient l'opportunité de proposer des solutions pour la gestion des déchets organiques urbains de la zone d'apport Rhône. Afin d'assurer un processus d'attribution du marché respectant les règles imposées lors de l'attribution d'un monopole public (ce qui est le cas des déchets urbains organiques), le département a publié un appel d'offres, selon la loi sur les marchés intérieurs (LMI), pour le traitement des déchets urbains organiques de la zone d'apport Rhône.

Après réception et étude des deux offres en présence, la gestion des déchets organiques de la zone Rhône a été attribuée à PôleBio par le Conseil d'Etat le 26 juin 2013.

A ce stade, il est bon de préciser que le projet PôleBio présente beaucoup d'intérêt pour l'Etat et les communes. Il répond en effet tant au discours de Saint-Pierre qu'au programme de législation du Conseil d'Etat, car il prévoit la construction d'une centrale chaleur force (CCF) alimentée par la biomasse (en l'occurrence le bois usagé qui est la principale ressource utilisable pour alimenter une CCF à Genève). De surcroît, la conjonction des deux projets (CCF bois usagé et traitement des déchets organiques) dans la même entreprise permet de rentabiliser les deux activités. Cela aura pour conséquence des coûts moins élevés pour les communes s'agissant des déchets organiques.

Concernant les réponses proprement dites aux questions :

- L'usine PôleBio ne pourra collecter que les déchets urbains organiques de la zone Rhône. Par contre, elle pourra sortir de cette zone pour les déchets non soumis à monopole, comme les déchets verts des entreprises par exemple.
- Le trafic routier supplémentaire sur la route du Bois-de-Bay en direction de Vernier ou de Bernex est estimé à 4%, ce qui peut être assumé par le réseau actuel. Dans le futur, la création de la demi-jonction Canada reliée à la nouvelle route du plateau de Montfleury permettra à ces flux de ne plus transiter par les zones urbaines.

- Le raccordement au réseau Cadiom est pris en charge par le projet.
- La stratégie du Conseil d'Etat à propos des sites de Châtillon, des Cheneviers et de Pôle Bio est la suivante :
 - Le site de Châtillon a pour vocation de fermer à l'horizon 2019 en ce qui concerne la décharge. Le pôle vert sera fermé dès l'usine PôleBio opérationnelle.
 - Le site des Cheneviers sera renouvelé à l'horizon 2022.
 - PôleBio sera opérationnel dans les meilleurs délais.

Il est à noter que ces sites ne sont pas en concurrence, ils ont chacun leur vocation.

- Dans le cadre du renouvellement des installations des Cheneviers, de nombreux travaux transfrontaliers ont été menés ces dernières années dans le cadre du Comité régional franco-genevois concernant la mutualisation des installations d'incinération. Il est apparu que celle-ci n'était pas souhaitable. En effet, au-delà de leur fonction d'incinérateur, ces installations sont également d'importants pourvoyeurs d'énergie renouvelable. Les 4 usines de France voisine (Bellegarde, Annecy, Passy et Thonon), de même que les Cheneviers, constituent ainsi autant de têtes de pont de réseaux de chauffage à distance qu'il convient de conserver.
- Les habitants de Vernier ont eu la possibilité de prendre connaissance du dossier et faire des observations éventuelles comme tout citoyen pendant un mois à l'issue de la publication de l'avis officiel de la FAO, soit jusqu'au 26 septembre 2013.
- Comme précisé ci-dessus, l'Etat de Genève a publié plusieurs avis d'appel à projet et un appel d'offre au titre de la LMI. La référence au projet existant Pôle Bio dans les appels à projet ne faisait que refléter la réalité dans un souci de transparence.
- Certes, deux commissaires de la Commission de gestion globale des déchets (CGGD) sont parties prenantes au projet PôleBio. Il faut néanmoins souligner qu'ils se sont récusés à chaque fois que le projet était abordé en commission, ont quitté la salle, n'ont pas pris part aux décisions et n'ont pas eu accès aux procès-verbaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER